



Critères de sélection pour les Championnats panaméricain de 2026

Nota : En cas de divergence entre les versions anglaise et française du présent document, la version anglaise aura préséance.

Ce document présente les critères de sélection pour les Championnats panaméricain de 2026, pour lequel Racquetball Canada doit sélectionner les athlètes qui représenteront le Canada. Ce document n'établit pas le montant du financement qui sera disponible pour les athlètes qui participeront à cette compétition.

1. Critères généraux

Pour être admissible à être membre d'une équipe internationale itinérante, tous les athlètes doivent :

- a) Être citoyens canadiens ;
- b) Être membres en règle de Racquetball Canada et avoir payé leur cotisation ;
- c) Pouvoir satisfaire aux exigences de la Fédération internationale de racquetball pour représenter le Canada aux compétitions internationales ;
- d) Signer une entente dont la forme et le contenu sont approuvés par Racquetball Canada.

2. Critères spécifiques

- 2.1 L'équipe masculine et l'équipe féminine des Championnats panaméricain de 2026 sera sélectionnée selon le processus suivant:
 - 2.1.1 Les 3 meilleurs athlètes masculins et féminins du *Classement des points du Championnats panaméricain de 2026* seront sélectionnés.

3. Procédure de sélection

s

- 3.1 Les meilleurs deux hommes qualifiés et les meilleures deux femmes qualifiées participera à la compétition en simple.
- 3.2 Le meilleur homme des qualifications et la meilleure femme des qualifications auront la possibilité de choisir de jouer en double ou en double mixte. Les deuxièmes athlètes qualifiés se verront offrir la même option si elle est disponible. Les troisièmes qualifiés occuperont les places restantes dans les équipes de double.
- 3.3 Ces décisions seront prises en consultation avec les entraîneurs et les autres athlètes sélectionnés participant aux Championnats panaméricain.
- 3.4 Si un athlète sélectionné n'assiste pas aux Championnats panaméricain, il / elle sera simplement rayé de la liste des joueurs éligibles pour l'événement et remplacés par l'athlète suivant au Classement des points.
- 3.5 L'entraîneur en chef décidera la liste des participants pour l'Événement par équipe après avoir consulté le personnel de l'équipe et les athlètes.

- 3.6 Si moins de trois athlètes peuvent participer au tournoi après avoir demandé aux six premiers qualifiés du classement des points du Championnats panaméricains 2026, Racquetball Canada enverra une équipe de moins de trois athlètes pour chaque sexe. Si moins de deux hommes ou femmes peuvent participer au tournoi, Racquetball Canada décidera s'il sélectionnera un autre athlète pour compléter l'équipe en utilisant le classement des points des Championnats panaméricains de 2026.

4. Classement en simple des Championnats Panaméricain de 2026

- 4.1 Épreuves de sélection comptant pour le classement :
- Épreuve no 1 : Championnat canadien de 2025 - ouvert en simple
 - Épreuve no 2 : Événement de sélection de l'équipe nationale d'automne de 2025 – ouvert en simple
 - Épreuve no 3 : Événement de sélection de l'équipe nationale d'hiver de 2026 – ouvert en simple
- 4.2 Le tableau des points indique le nombre de points attribués aux athlètes en fonction de leur place finale dans une compétition. Les points énumérés en 4.1 sont totalisés. Les classements sont calculés séparément pour les hommes et les femmes.

Position	Points
1	100
2	82
3	66
4	52
5	40
6	32
7	24
8	18
9	12
10	6
11	3
12	1
Other	0

- 4.3 Les épreuves sont pondérées pour déterminer le classement final. Le poids d'une épreuve indique le nombre utilisé pour multiplier les points obtenus pour chaque épreuve. La pondération des épreuves est la suivante :
- 4.3.1 Classement des points du Championnats panaméricain de 2026 :
- Épreuve no 1 = 30 %
 - Épreuve no 2 = 30 %
 - Épreuve no 3 = 40 %
- Dans le cas où seulement deux épreuves ont lieu, les pourcentages suivants seront utilisés pour déterminer les Points de classement :
 - Épreuve no 1 ou 2 = 40 %
 - Épreuve no 2 ou 3 = 60 %
 - Dans le cas où seulement une épreuve a lieu, les pourcentages suivants seront utilisés pour déterminer les Points de classement :
 - Épreuve no 1 ou 2 ou 3 = 100 %

- 4.4 Si aucun des événements de sélection utilisés pour déterminer le classement n'a lieu:
- a. Un comité de sélection sera créé pour déterminer l'équipe Championnats panaméricain de 2025.
 - b. Le comité sera présidé par la directrice exécutive de Racquetball Canada
 - c. La directrice exécutive sélectionnera les individus pour former un comité jusqu'à 5 membres
 - d. Le comité prendra en considération les facteurs suivants (sans ordre particulier) :
 - Le classement de Racquetball Canada
 - Le classement du Pro Tour
 - Les résultats canadiens et internationaux récents
 - La conformité du programme de surveillances des athlètes (AMP)
 - Les résultats aux tests de condition physique (seulement quand ils ont été administrés par l'équipe de support intégrée)
- 4.5 Si plusieurs athlètes ont le même nombre de points, l'athlète le ou la mieux classé(e) au classement de Racquetball Canada après que la dernière épreuve a été prise en compte, sera considéré(e) comme l'athlète le ou la mieux classé(e) en ce qui concerne les points de classement de sélection.

5. Clause d'exemption

- 5.1 En tant que membre de l'équipe nationale de Racquetball Canada, on s'attend à ce que les athlètes participent à toutes les épreuves utilisées pour la sélection de l'équipe nationale et qu'ils fassent tous les efforts nécessaires pour y participer et concourir au meilleur de leurs capacités. Cependant, Racquetball Canada reconnaît que certaines circonstances peuvent empêcher un athlète d'assister à une épreuve de sélection. Dans de tels cas, les athlètes sont invités à consulter la politique d'exemption de Racquetball Canada et à prendre les mesures appropriées telles que décrites.